

251-14

PROMESSE DE VENTE

La comptable Mme Yolaine Fournier de chez Mallette, ayant lu la promesse de vente, veut que la municipalité à chaque mois facture le loyer avec TPS et TVQ et inscrive loyer payé d'avance pour tenir compte du 49 000 \$ reçu mais la caisse aura à chaque mois les taxes à payer. Comme ce sera un échange sans sortie d'argent on vérifiera avec le notaire.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la promesse incluant les annexes selon les termes, modalités et conditions y étant mentionnées et avoir, préalablement à son acceptation, eu l'opportunité de consulter ses conseillers juridiques et comptables concernant les impacts et conséquences pouvant en résulter.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

252-14

NOM DU POSTE

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme le poste d'ajointe « agent administratif service clientèle ».

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

SOIRÉE D'INFORMATION

La soirée d'information avec les citoyens a eu lieu mercredi, le 17 septembre à 19 h 30 à la salle communautaire au sous-sol. La Caisse s'est occupée de la présentation. Le maire s'est adressé aussi à la population. Et un café gracieuseté de la Caisse a été offert à la population
La population a participé à cette rencontre : 31 personnes

3. **PROGRAMME DE LA TAXE D'ESSENCE 2014-2018**

Reçu lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, datée du 25 août 2014, nous informant que la municipalité recevra 553 907 \$ pour 5 ans soit la période de 2014 à 2018.

• Sur le site du MAMOT aucun formulaire pour inscrire la Programmation n'est disponible en date d'aujourd'hui, le 23 septembre 2014

253-14

4. **TRAVAUX DE DÉBLAI**

Sur le terrain de Mme Lyse St-Pierre depuis l'envoi de la lettre enregistré aucun déblai n'a encore été fait par la propriétaire.

Proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles réécrive par courrier recommandé à la propriétaire en spécifiant la date d'intervention à laquelle la municipalité exécutera les correctifs aux frais de Mme St-Pierre.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. **PROJET DE BRANCHEMENT**

Le projet d'entente a été posté aux 3 propriétaires Sonya Bouchard au 1, route du Sud-du-Lac, et Valérie Patoine au 3, route du Sud-du-Lac et Lysanne Arsenault et Denis Bossé, au 9, route du Sud-du-Lac, le 9 septembre en 2 copies à signer et nous retourner.

Celui de Jocelyne et Francis est à modifier car pas le même système mais l'entente, à titre d'information, leur a été envoyée par courriel à Francis, le 10 septembre 2014.

Sont présents à la réunion : Mme Valérie Patoine et son conjoint, Mme Lysanne Arsenault et Mme Sonia Bouchard.

La Municipalité de Lac-des-Aigles ajoutera au point 3.2.2 des ententes sauf sur celle de Jocelyne et Francis « et son remplacement ».

Le projet d'entente chez Jocelyne et Francis Beaulieu sera modifié pour inscrire au point 1 B) sera connecté « sur le système d'égout prolongé soit au capteur situé face à la propriété du 3, route du Sud-du-Lac ».

La municipalité est en attente de la permission de voirie à être fournie par Ministère des Transports.

Début des travaux: suite à la réception de la permission de voirie soit entre le 6 et le 17 octobre (si tout est OK).

La vidange des fosses septiques de ces citoyens sera faite en 2015.

Les 3 propriétaires disent qu'ils peuvent attendre au printemps pour ces travaux de branchement. Mais chez Jocelyne et Francis c'est urgent.

254-14

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

*Claude Breault
Maire*

*Francine Beaulieu
Directrice générale*
